

Flash Infos n°20-01

10 décembre 2020

www.snapseducation.fr



Le SNAPS défend l'affectation de tous les PTP en DRAJES, y compris les CTS, mais POURQUOI ?

Depuis 2 ans, les fonctions des Personnels Techniques et Pédagogiques sont malmenées par nos politiques, aidés par divers lobbys du mouvement sportif.

Deux victoires ont été obtenues en 2019 et en 2020 quand le gouvernement a finalement accepté la création du pôle éducatif et a renoncé à « transférer » les CTS au privé. Mais désormais c'est plutôt l'affectation administrative des CTS qui fait débat. Certains demandent une affectation directement à l'Agence Nationale du Sport, d'autres souhaiteraient une affectation au CGO CTS, d'autres encore préféreraient un pouvoir hiérarchique des DTN, pour le SNAPS c'est NON !

Le SNAPS défend l'affectation des CTS en DRAJES pour plusieurs raisons :

- Le corps des CTS n'existe pas, ce sont des professeurs de sport ou des CTPS, comme les CAS et les formateurs. De nombreux CTS sont devenus CAS, puis formateurs, et inversement. Une affectation spécifique pour les CTS contribuerait à les séparer de leurs collègues. Une affectation en DRAJES permet de ne pas les « couper » humainement et professionnellement de leurs collègues CAS, de favoriser la circulation des informations et les changements de missions.
- Les crédits, les projets, sont encore menés, discutés et arbitrés en DRDJSCS. Les CTS sont sollicités par leurs collègues CAS, et informés des opportunités de subventions pour élaborer des projets pour leur discipline. Nous travaillons tous en réseau pour porter les politiques publiques du ministère.
- Privées des CTS, les DRAJES seraient fragilisées, tant en nombre d'ETP qu'en capacité d'intervention, et à terme c'est tout le corps des professeurs de sport qui pourrait être menacé.
- Sans les CTS dans les mêmes services, les missions techniques et pédagogiques des CAS seraient vite remises en cause et, à terme, il n'y aurait plus besoin de personnels techniques et pédagogiques dans les services déconcentrés, donc notre profession serait vouée à disparaître. Tout cloisonnement des fonctions nous rend plus vulnérables.
- Sans des PTP implantés dans les services déconcentrés, le ministère chargé de J&S ne serait plus un ministère d'intervention et son existence serait vite remise en cause.
- Le suivi des CTS est mieux organisé et adapté aux collègues actuellement affectés en DRDJSCS que pour ceux affectés à la DRDJSCS IDF ou au CGO. Qu'en serait-il si les 1600 CTS étaient affectés au CGO ?
- Une affectation nationale (CGO ou ANS) laisserait la porte ouverte à un pouvoir hiérarchique des DTN ; cela affaiblirait considérablement la neutralité et l'indépendance des CTS vis-à-vis du pouvoir fédéral.
- Les professeurs de sport et les CTPS sont des agents de l'Etat et doivent être gérés par une DRH de l'Etat.

C'est pourquoi l'affectation de tous les PTP, y compris les CTS, en DRAJES reste la meilleure option pour le SNAPS !



Tu veux des infos actualisées, des conseils, tu as une demande particulière, prends ton adhésion au SNAPS et rejoins-nous sur les Cafés SNAPS !